

Séance du conseil d'administration du CGDIS du 17 juillet 2026

La réunion du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Pour commencer la réunion, les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 72 engagements, 4 départs, 3 avancements et promotions de fonctionnaires, 4 changements du taux d'occupation, 2 changements de périodes d'initiation, 1 demande d'exercer une activité accessoire et 1 retrait d'une prime pour poste à responsabilités particulières suite à un désistement.

Le conseil d'administration s'est exprimé en défaveur d'une demande de recours gracieux.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions et libérations de postes suivantes:

Service	Fonction
technique et logistique INFS	Chef de service
formation secours à personne	Chef de service

Par la suite, le conseil d'administration a approuvé les modifications proposées au document **définissant les groupes de traitement, groupes d'indemnité et désignation des postes à responsabilités particulières (PRP)**.

Le vote portant sur **l'annexe du règlement intérieur** intitulé « Inventaire des emplois et activités classés selon des profils de risque, l'examen clinique général et les actes techniques médicaux à réaliser, les critères d'aptitude et d'inaptitude ainsi que la périodicité des examens médicaux » est reporté.

En application de l'article 18 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours, le conseil d'administration a approuvé le **rapport des activités du CGDIS de l'année 2025**.

Suite à l'attribution du mandat d'élaborer des documents nécessaires pour la **reprise des sirènes d'alerte à la population par le CGDIS**, lors de la plénière du 27 mars 2025, au directeur général, le conseil d'administration a approuvé les conventions types lui présentées.

Comme dernier point à l'ordre du jour, le conseil d'administration a approuvé **l'avenant au contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles**, à signer avec l'administration communale de Schiffflange suite à la rénovation du séjour du CIS Schiffflange.